

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/03/2020**

Le vendredi 13 mars 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Brigitte PISTRE, le Maire.

La séance était publique.

Étaient présents : Brigitte PISTRE, Fabien MASSON, Isabelle LAVIE, Gérard TRÉCUL, Alain GAUTHIER, Dominique BEQUIGNON, Fabrice CUVIER, Muriel GIROUX, Marion LE BARS, Mireille LEROY, Bruno THORRIGNAC, Olivier VALY.

Étaient absents : Bernard BERTRY (excusé), Maryse ALLENDER (excusée).

Mireille LEROY est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 06/03/2020

Date de publication : 16/03/2020

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal du 17/01/2020 à l'unanimité,**

2. **Compte administratif du budget communal 2019,**

Mme le Maire présente le compte administratif 2019 du budget communal se décomposant comme suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes 2019	409 762.34	147 705.24
Dépenses 2019	366 702.11	193 188.46
Résultat de l'exercice	+43 060.23	- 45 483.22
Report des antérieurs	+ 405 311.29	+17 576.07
Résultat cumulé	+448 371.52	- 27 907.15
Restes à réaliser	0	+ 63 105
Besoin de financement		0
Résultat à affecter	+448 371.52	- 27 907.15

soit un excédent total de 420 464.37€.

Après la sortie du Maire, le Conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité, le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion.

3. **Compte administratif du budget annexe 'Assainissement public » 2019,**

Mme le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe se décomposant comme suit :

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Recettes 2019	11 584.78	5 054.64
Dépenses 2019	10 129.70	5 947.51
Résultat de l'exercice	+1 455.08	- 892.87
Report des antérieurs	+15 377.17	+31 115.04
Résultat cumulé	+16 832.25	+30 222.17
Restes à réaliser	0	0
Besoin de financement		0
Résultat à affecter	+16 832.25	+30 222.17

soit un excédent total de 47 054.42€.

Après la sortie du Maire, le Conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité, le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion.

4. Compte administratif du budget annexe « Commerce et hébergement » 2019,

Mme le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe se décomposant comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	15 134.48	13 059.09
Dépenses 2019	8 863.39	24 393.92
Résultat de l'exercice	+6 271.09	-11 334.83
Report des antérieurs	+ 14 559.61	- 12 575.00
Résultat cumulé	+20 830.70	- 23 909.83
Restes à réaliser	0	+ 19 655.00
Besoin de financement		4254.83
Résultat à affecter	+20 830.70	- 23 909.83

soit un déficit total de 3 079.13€.

Après la sortie du Maire, le Conseil municipal délibère et adopte à l'unanimité, le compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion.

5. Budget « commerce et hébergement » - Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 20 830.70€
- un déficit de la section d'investissement de 23 909.83€
- des restes à réaliser : +19 655.00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé : 4 254.83€ (compte R 1068) pour couvrir le besoin de financement.

6. Subventions allouées 2020,

Mme le Maire présente les différentes demandes de subvention pour 2020.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité, alloue les subventions suivantes :

Libellé	Montant en €
ADMR	300
Comité des Fêtes de Frazé	500
VMEH de Brou	50
Ass. Gaule Frazéenne	350
APEA Frazé-Chassant-La Croix du Perche	200
Amicale des anciens élèves de Frazé	350
Ass. Trait d'Union de Frazé	350
Croix rouge	50
Flor'Home	350
Sapeurs-pompiers de Montigny le Chartif	150
Secours populaire Châteaudun	50
Banque alimentaire	50

<i>Libellé</i>	<i>Montant en €</i>
Resto du cœur	50
Prévention Routière	50
ADOCCE28 EP de Chasant	350
AIRES DU PERCHE	350
Société protectrice des animaux(SPA)	50

Ces dépenses seront imputées au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Isabelle Lavie n'a pas participé au vote de la subvention allouée à l'association de la Gaule Frazéenne, faisant partie du bureau. Il en est de même pour Murièle Giroux concernant l'Amicale des anciens élèves et le Comité des fêtes, de Brigitte Pistre concernant les Aires du Perche, de Dominique BEQUIGNON pour le Comité des fêtes ainsi que Gérard Trécul pour l'association du Trait d'Union de Frazé.

Les subventions seront versées aux associations sur présentation de leur compte de résultats de l'année 2019/2020 en fonction de la date de clôture d'exercice.

7. Subvention allouée dans le cadre d'un stage :

Mme le Maire présente une demande de subvention d'une élève de BTS pour couvrir ses frais de stage.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 400€ à Julie BONDU habitant 13 Rue du 19 mars 1962 à Frazé et inscrit cette dépense au compte 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

8. Arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation consentie par le Conseil municipal,

Vu le CGCT et notamment l'article L 1618-1, L 2122-22 et r 1618.1,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération en date du 28/03/2014,

Vente de 4 enceintes de sonorisation :

Vu les enceintes de sonorisation devenues obsolètes nécessitant des réparations importantes, par arrêté du 30/01/2020, Mme le Maire a décidé de les revendre à EIRL Pi Concept de la Croix du Perche pour un montant net de 120€.

Réhabilitation de l'ancienne boulangerie-1ère phase- avenant 1

Suite à la délibération du 08/03/2019, le Conseil municipal a décidé de procéder, dans un premier temps, à la restauration de la charpente et de la toiture du bâtiment, à la réalisation de travaux conservatoires, afin d'assurer le clos et le couvert et de stopper les dégradations.

Par arrêté du 09/09/2019, Mme le Maire a retenu donc l'offre de DELAUBERT CONSTRUCTIONS de CONDEAU pour un coût HT de 162 523.45€ soit 195 028.14€ TTC.

Suite à la suppression du plancher en R+2 remplacé par un bardage, il est nécessaire de modifier le marché par un avenant en moins-value de 1492.26€ HT passant le marché à 161 031.19€ HT soit 193 237.43€ TTC.

Par arrêté du 30/01/2020, Mme le Maire a validé cet avenant.

Réhabilitation de l'ancienne boulangerie-1ère phase- avenant 2

Suite à la nécessité de procéder au remplacement d'un arbalétrier et d'une poutre non prévisible lors de l'appel d'offres,

Vu l'opportunité de prévoir un pare-pluie sous toiture et du bardage, il est nécessaire de modifier le marché par un avenant en plus-value de 8 776.40€ HT passant le marché à 169 807.59€ HT soit 203 769.11€ TTC.

Par arrêté du 24/02/2020, Mme le Maire a validé cet avenant.

9. Divers

Agence de l'eau Loire Bretagne vient de notifier sa participation financière à hauteur de 50% de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement collectif (diagnostics) pour mise aux normes du réseau d'assainissement et station d'épuration.

La Gaule Frazéenne informe le Conseil de l'érosion des berges de l'étang de la Cayenne et qu'il faut prévoir des travaux. Des devis vont être sollicités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.